

J. CARETTE  
Tailleur  
15, rue de Lanoy

Le fait que sur mesure

67 Année - N° 160

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS Nord et Flandres, 3 mois, 12.00; 6 mois, 22.00; 1 an, 42.00.  
France et Belgique, 3 mois, 13.00; 6 mois, 23.00; 1 an, 43.00.  
Union postale, 3 mois, 22.00; 6 mois, 43.00; 1 an, 82.00.

REDACTION-ANNONCES-ABONNEMENTS

ROUBAIX: 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 1008. Inter. 1108.  
TOURCOING: 33, rue Carrel. Téléph. 27.  
Chèques postaux 57 Lille

Le numéro: 15 centimes

COMPLET  
SUIVANT  
à partir de  
250

Jules CARETTE  
65, rue de Lanoy, Roubaix

## L'expérience des autres

On ne profite que de sa propre expérience. C'est un fait évident, qui souligne un côté bien faible de notre nature préconsciente. L'expérience des autres est acceptée en principe, mais, dans la pratique, elle n'entre pas en ligne pour l'organisation de notre vie. L'enfant ne croit vraiment au feu que lorsqu'il s'est brûlé. Le riverain doute de l'inondation, tant que l'eau n'a envahi pas sa maison. Le soldat ne croit à l'efficacité du tir de la mitrailleuse que lorsque son voisin a été jeté à terre ou qu'il a lui-même du sang sur ses vêtements. C'est la raison de notre liberté. Maîtres de choisir notre voie, nous voulons essayer nous-mêmes chaque chemin; notre orgueil nous empêche d'écouter les conseils de ceux, qui, ayant pris la mauvaise route, nous avertissement de ne pas la reprendre. La bonne direction, sentent et nous montrent la bonne direction. On ne profite pas de l'expérience des autres. Quand nos attachés militaires sont revenus de la guerre anglo-boër en 1901, ils nous ont expliqué que le feu était tout-puissant, que les formations denses étaient impossibles sur le champ de bataille, que toutes nos manœuvres étaient fautes, qu'il fallait se creuser des tranchées de « gaziers », étroites et profondes. Nous ne les avons pas écoutés, nous avons répondu que les procédés des Anglais étaient sans doute mauvais et que l'offensive française aurait bien triomphé des Boers. Nous n'avons pas voulu voir la transformation de la guerre. En fait de tranchées, nous n'avons pas été plus loin que l'inefficiente tranchée-abri et nous avons continué nos manœuvres à nos grandes manœuvres. Quand nos attachés militaires sont revenus en 1905 de la guerre russo-japonaise, ils nous ont conté la longueur des batailles et la nécessité de darder, les effets terribles de tir des mitrailleuses, l'impossibilité de se mouvoir sous leur feu, la nécessité de s'abriter. Nous leur avons répondu qu'une guerre d'Asie ne peut se comparer à une guerre d'Europe, que les Orientaux n'ont pas les mêmes nerfs que nous, qu'une bataille de plusieurs jours est impossible sur la Moussou. Nous n'avons pas modifié nos méthodes de combat. Nous nous sommes attachés au côté stratégique de la guerre qui s'était faite entre Port-Arthur et Moukden et nous avons volontairement négligé les leçons tactiques. Nous avons continué à mépriser le champ de tir et, dans les combats de Japonais, nous n'avons voulu connaître que le triomphe de leur côté pour l'offensive.

On ne profite que de sa propre expérience. Quand les Américains sont arrivés en 1918 combattre à nos côtés, ils avaient toutes sortes de bonnes raisons pour être avertis de la guerre qu'ils allaient faire; on pouvait croire qu'ils allaient adopter immédiatement tous nos procédés de combat, l'expérience de quatre ans de guerre avait imposé. Il n'en fut rien. Les troupes des Etats-Unis renouvelèrent en 1918 les erreurs que nous et les Allemands avions faites en 1914. Les formations trop denses, le mépris du feu, le manque de précautions, leur firent éprouver des pertes sanglantes et inutiles.

Par un piquant retour des choses d'ici-bas, les Japonais, qui ont été les premiers, il y a vingt ans, à faire progresser les méthodes de guerre et à servir de près les nécessités du champ de bataille moderne, se trouvent en retard aujourd'hui. Seuls parmi les grandes puissances à ne pas avoir pris part aux batailles de terre de la guerre de cinq ans, les Japonais acceptèrent sans doute sur les récits de leurs attachés militaires et ne tenant pas compte des réalités mises en évidence en Europe, semblent vouloir persévérer dans des procédés de combat qui, vieux de vingt ans seulement, sont totalement désuets.

En effet les Japonais viennent de faire paraître un règlement sur les manœuvres d'infanterie qui n'est pas adapté aux conditions de la guerre de cinq ans. L'offensive y est toujours présentée comme la meilleure forme de combat; à peine quelques recommandations sont-elles faites au sujet des formations à prendre dans la marche sous le feu de l'ennemi. Le nombre des mitrailleuses lourdes est le même qu'il y a dix ans; les mitrailleuses légères ne sont pas encore adoptées. Il n'est rien dit de la coopération de l'infanterie et des chars blindés, pas plus que du bombardement par avions. La liaison entre les armes est recommandée d'une façon générale, mais on ne trouve aucune instruction détaillée sur les méthodes de transmission et sur l'organisation des liaisons. La nécessité de se retrancher, de s'enterrer, n'est pas affirmée plus que dans les règlements autrichiens.

Les Japonais sont, dans le temps, loin de la guerre qu'ils ont faite; ils sont, dans l'espace, loin de la guerre qu'ils n'ont pas faite. Les acteurs de Moukden deviennent gars; tous les officiers qui ont moins de seize ans de services n'ont pas fait la guerre. L'armée japonaise est loin de Moukden et de Port-Arthur; elle a oublié. Elle était loin de Verdun; n'ayant pas vu, elle ne voit pas très clair; elle fait un règlement de temps de paix. Nous n'avons pas à nous en étonner. Nous n'avons qu'à nous souvenir de l'évolution de nos règlements vingt ans après 1870.

Soyons avertis par l'exemple des Japonais. Avant d'être loin de notre propre expérience, organisons rationnellement notre armée future. N'oublions pas trop tôt, 1918 est encore assez proche; 1914 est déjà lointain. Les morts vont vite; les pertes s'oublient. Méfions-nous des légendes qui peuvent se créer. Les armées victorieuses ont peut-être plus de peine que les armées vaincues à se souvenir de la guerre. Les vainqueurs de 1918 n'oublient pas tant de combats meurtriers, on incendie, livrés de 1914 à 1917. Que les états-majors, que ceux qui élaborent des lois et des règlements, n'oublient pas les difficultés et les réalités de la ligne de feu. Que la génération qui grandit écoute ceux qui ont fait la guerre, la vraie, ceux qui ont été dans l'infanterie en première ligne; qu'elle soit assez sage assez intelligente, pour profiter de l'expérience des autres.

General de Cognac.

## Lettre de Bruxelles

L'ATTITUDE DE LA BELGIQUE A LA COMMISSION DES REPARATIONS. — DOUBLE COURANT. — EST-CE LE COMMENCEMENT D'UNE POLITIQUE NOUVELLE?

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 8 juin 1922.

Le vote de M. Delcroix, à la Commission des réparations, jette du trouble dans les milieux politiques. Les uns ne s'expliquent pas pourquoi le délégué belge laisse qual carte blanche au Comité des banquiers, non pas seulement pour l'emprunt international en faveur de l'Allemagne, mais aussi pour la recherche, s'il y échet, d'autres moyens qui permettront aux boches de faire, enfin, honneur à leur signature. Et l'on blâme M. Delcroix et le gouvernement qui l'appuie, de n'avoir pas été catégorique, pour imposer une volonté forte aux Germains. Comme si, ajoute-t-on, toute marque de condescendance vis-à-vis d'eux, n'était pas un commencement d'échec.

Cela d'autres répondent qu'il vaut mieux traiter; que la décision de M. Delcroix ne signifie pas que la Belgique renonce à un centime des réparations auxquelles elle a droit et qu'elle se borne, en effet, à admettre la procédure permettant aux financiers de la recherche vers un changement de politique quant aux réparations, intarissables bien distinctes demain. On serait heureux de voir le Gouvernement faire une nouvelle déclaration à ce propos et affirmer encore sa volonté d'accepter de qui ce soit, une réduction de réparations. Sait-on ce que la Belgique a déjà dépensé sur ce terrain, depuis l'armistice? Exactement 16 milliards. Est-ce le moment de faire à l'Allemagne, directement ou indirectement, une nouvelle concession?...

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 8 juin. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin. M. Maginot a donné connaissance d'un projet de loi en vue de réaliser l'autonomie de l'aéronautique.

M. Poincaré et de Latorre ont entrepris le Conseil, des déclarations qu'ils doivent faire aujourd'hui, à la Commission des finances de la Chambre.

M. Chéron a mis le Conseil au courant des explications qu'il doit présenter vendredi à la Chambre, en réponse aux interpellations.

M. Maginot a ensuite entretenu le Conseil des amendements déposés sur le projet de loi militaire.

## LE ROI ALPHONSE XIII RAPPELLE CERTAINS OFFICIERS A LA DISCIPLINE

Madrid, 8 juin. — Dans le discours qu'il a prononcé à Barcelone, le roi Alphonse XIII a déclaré que la discipline dans l'armée devait être plus sévère pour les officiers que pour les soldats.



LE ROI ALPHONSE XIII

être plus sévère pour les officiers que pour les soldats.

Certains officiers ont un tel état d'esprit d'aberration, a-t-il dit, qu'ils ne se font pas la moindre idée des devoirs que leur impose leur état. Ils sont, en effet, entrés volontairement dans l'armée. C'est volontairement qu'ils ont accepté de la servir et c'est volontairement qu'ils ont prêté serment de fidélité à la patrie et au roi. Tous ceux donc qui ne se placent pas à la discipline et qui n'accomplissent pas leur devoir doivent quitter l'armée. La surtaxation qui existe actuellement dans l'armée doit disparaître. L'armée doit être à côté de son roi et servir à la régénération de la patrie.

Ce discours est vivement commenté par de nombreux journaux, et plusieurs le qualifient d'anticonstitutionnel; mais les milieux parlementaires estiment que le rappel à la discipline adressé à son armée par Alphonse XIII, constitue un acte méritoire porté aux juntes militaires.

## LE MARIAGE ROYAL DE BELGRADE

### Le Roi Alexandre I<sup>er</sup> de Serbie a épousé la Princesse Marie, fille du Roi de Roumanie



LE ROI ALEXANDRE ET LA REINE MARIE DE SERBIE dont le mariage a été célébré le jeudi 6 mai, à Belgrade. (Voir en « Dernière Heure »).

## AU PAYS DES SOVIETS

Découverte d'un complot anticommuniste  
Londres, 8 juin. — Une dépêche de Copenhague au « Daily Telegraph » signale de Moscou qu'un complot qui devait éclater contre les Soviets en cas de mort de Lénine vient d'être découvert.

Des arrestations en masse à Moscou et à Pétrograd ont bondé les prisons.

A court d'argent les bolchevistes ont violé les tombeaux des Tzars

Paris, 8 juin. — On publie une information selon laquelle les bolchevistes, à court d'argent, ont violé les tombeaux des Tzars où reposaient des Pierre-le-Grand à la cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul, enclavée dans la forteresse de Pétrograd tous les Tzars de Russie. Avant Pierre-le-Grand, ils étaient inhumés au Kremlin de Moscou.

## Deux bateaux italiens pillés par les bolchevistes à Batoum

On mande de Constantinople au « Journal Russe » de Paris: Les derniers nouvelles disent que deux bateaux italiens, « Aldo » et « Adria », ont été pillés à Batoum, par des employés de la Tcheka. Non seulement toutes les marchandises ont été enlevées, mais aussi tous les passagers et les employés ont été volés.

Le nombre total des pertes s'élève à neuf millions de francs.

## Les Evénements d'Irlande

Le projet de constitution  
Londres, 8 juin. — Le correspondant du « Daily Chronicle » à Dublin déclare que le projet de constitution irlandaise est établi sur le modèle de la constitution suisse avec cette différence que la nouvelle Irlande sera un Etat unifié.

Les troupes britanniques se sont emparées de Colleck

Londres, 8 juin. — Trois bataillons britanniques, soutenus par de l'artillerie, ont, ce matin, un mouvement étonnant, en trois groupes, sur Colleck et dans les territoires du Sud de l'Irlande.

Les derniers résultats des élections  
Paris, 8 juin. — On mande de Londres que les préparatifs pour les élections irlandaises n'ont pas l'air de se faire aisément. Chose curieuse, les candidats qui jusqu'à présent ont été choisis, c'est-à-dire ni partisans, ni adversaires du traité.

M. F. Buisson. — Il n'y a aucun intérêt à établir l'antagonisme des écoles laïques et des écoles libres. La guerre a encore appris davantage aux Français à se respecter les uns les autres. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. Buisson approuve l'esprit de la réforme du brevet de l'enseignement supérieur, mais cette réforme ne maintient plus sur le même pied les personnels de l'enseignement libre et de l'enseignement public. Il y a là un véritable danger. Le professeur de l'enseignement privé, avec le simple brevet élémentaire, n'offrira plus les garanties nécessaires.

M. Louis Marin. — Le ministre a fait faire une réforme excellente, mais, malheureusement, cette réforme est complétée par un stage d'un an dans les écoles normales, qui est impossible en province.

## M<sup>me</sup> BESSARABO & SA FILLE devant les Assises de la Seine

### LA PREMIERE AUDIENCE

L'inculpée est interrogée sur la mort de M. Paul Jacques, son premier mari, et sur ses rapports avec M. Weissman, son second mari, dont le cadavre fut trouvé dans une malle à Nancy

Paris, 8 juin. — La première audience est ouverte à 12 h. 25. Une consigne sévère est exercée à l'entrée de la salle.

Dans le public les femmes sont peu nombreuses. Neuf personnes, représentant la famille Weissman se sont portées partie civile.

A côté de la table des pièces à conviction, on remarque la malle en toile tannée qui fit le voyage de Nancy, contenant le cadavre de M. Weissman.

Mme Bessarabo et sa fille écoutent avec attention la lecture du long acte d'accusation. On procède à l'interrogatoire.

## Le premier mariage de M<sup>me</sup> Bessarabo

Au début le président M. Gilbert parle seul. Mme Bessarabo ne répondant que par des inclinaisons de tête. Il évoque la jeunesse de l'accusée; celle-ci intervient pour faire le récit de sa rencontre avec son premier mari, M. Paul Jacques, à Mexico. Elle s'anime pour raconter comment les affaires s'étaient mal, il en arriva au suicide.

« Un matin, dit-elle, j'ai trouvé mon mari mort dans son bureau, un revolver tombé à côté de lui ».

Le président l'interrompt pour dire: « Vous n'avez jamais été inculpée de l'assassinat de M. Paul Jacques? »

L'accusée proteste alors contre la campagne de mensonges dont elle se prétend la victime.

## La mort mystérieuse de M. Paul Jacques

L'interrogatoire s'étend sur les bruits d'empoisonnement qui coururent au moment du suicide de M. Paul Jacques; Mme Bessarabo proteste.

Le président donne alors lecture d'une lettre adressée à M. le chanoine Fleisier par M. Paul Jacques; « Gardez cette lettre, disait-il, s'il m'arrivait malheur vous pourriez la porter au commissaire de police. J'ai le plus grand crainte de ma compagne qui est capable de tout ».

Tout cela est faux, s'écrie Mme Bessarabo. Le président revient aux lettres que recevait Mme Bessarabo. « J'affirme, dit Mme Bessarabo, que je n'ai jamais trompé mon mari au sens que l'on attache à ce mot, et j'ai fait justice des insinuations d'empoisonnement ».

L'audience est suspendue à 15 h.

## Comment M<sup>me</sup> Bessarabo a connu M. Weissmann

A la reprise de l'audience Mme Bessarabo raconte comment elle connut son second mari: elle ne savait pas qu'il était étranger roumain, qu'il s'appelait en réalité J. Weissmann et que sa situation de fortune était importante. Elle ne connut le véritable nom de son mari qu'à son arrivée en France en 1917.

L'avocat général s'appuyant sur la lecture d'actes de mariage, déclare que l'accusée connaissait au Mexique le véritable nom de son mari.

Mlle Paul Jacques explique ensuite comment, par suite de l'intervention de son beau-père, le projet d'union qui existait entre elle et M. Laboulle fut rompu, parce que celui-ci avait une amie. Il y eut une scène très violente entre le beau-père et le fiancé.

Mme Bessarabo confirme avec véhémence les déclarations de sa fille qui se rassie.

## Le ménage Bessarabo à Paris

On arrive à l'installation du ménage Bessarabo, square Labryère, dans la maison où le drame eut lieu le 30 juillet 1920.

Mme Bessarabo affirme que ce ne sont pas les difficultés pécuniaires qui ont pu amener des différends dans son ménage.

Le président en arrive à la scène du 3 mars 1918 qui eut lieu entre Mme Bessarabo et son mari; « Je n'ai aucun acte de violence à me reprocher », affirme Mme Bessarabo.

L'avocat général Mancel donne lecture d'une plainte de Mme Bessarabo adressée au Procureur en mars 1918 et dans laquelle l'accusée traite son mari assez durement, mais où elle ne parle pas d'empoisonnement.

Cette histoire d'empoisonnement fut inventée plus tard pour les besoins de la cause, déclare l'avocat général Mancel. En tous cas, il est acquis que Mme Bessarabo a retiré sa plainte. C'est très simple, explique-t-il en se retournant vers les jurés, Mme Bessarabo retirait sa plainte lorsque son mari lui offrait de l'argent. (Mouvement.)

Mme Bessarabo, debout, dit que l'avocat M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri prend aussitôt la parole pour associer aux protestations de sa cliente.

Le président Gilbert décide alors de lever l'audience. Il est six heures moins de quart. Vendredi, suite de l'interrogatoire et l'on attendra le drame de la nuit du 30 juillet 1920.

## A LA CHAMBRE

### LA REFORME de l'Enseignement secondaire

### LE PROJET DE LOI sur le Recrutement de l'Armée

M. Buisson estime contraire à la réconciliation de refuser les fonds de la Caisse des Ecoles au père qui envoie ses enfants à l'école paroissiale

Un amendement en faveur des familles nombreuses est combattu par le rapporteur, et renvoyé à l'examen de la Commission

## SEANCE DU MATIN

Paris, 8 juin. — La Chambre des députés a abordé, dans sa séance de ce matin, la discussion d'une question qui intéresse au plus haut point non seulement la formation intellectuelle de la jeunesse nationale, mais qui peut dire aussi la prépondérance dans le monde entier de l'esprit français, qui s'inspire des traditions latines et grecques.

Des prétes alsaciens, actuellement en visite à Paris, sont dans les tribunes réservées au public.

La séance est ouverte à 9 heures 25, sous la présidence de M. Puech, devant un petit nombre de députés.

M. L. Bérard est au banc du Gouvernement.

## LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations de MM. Ducos, Bracke et F. Buisson, sur les projets de réforme de l'enseignement secondaire et la réorganisation démocratique de l'éducation nationale.

L'interpellation de M. Ducos  
La parole est à M. Ducos, député de la Haute-Gironde.

M. Ducos regrette qu'à la veille d'une réforme aussi importante que celle de l'enseignement secondaire, le Gouvernement n'ait pas cru nécessaire de procéder à une enquête aussi approfondie que celle qui présida à l'élaboration du plan d'études de 1922.

M. Ducos se déclare partisan du développement de l'étude des sciences qu'il regrette de voir presque abandonnée dans le projet et il demande le maintien de « statu quo » dans l'enseignement secondaire jusqu'à ce que la réforme d'ensemble des trois ordres d'enseignements soit mise au point.

## Discours de M. Buisson

M. Buisson interrompt à son tour au sujet de la réorganisation générale de l'enseignement public. La question de l'enseignement secondaire ne doit pas être isolée de celle des autres ordres d'enseignement. La Chambre doit étudier le problème dans son ensemble, en tenant compte d'abord des faits acquis. Le premier de ces faits

M. Buisson expose que l'application de l'amendement compromettrait la loi militaire et il insiste pour le rejet de l'amendement.

M. Fabry. — Il est absolument impossible de réduire le nombre des divisions et de supprimer le vote pour l'amendement, c'est voter contre la réduction ultérieure du temps de service à un an.

M. Delachanal. — Vous ne pouvez pas dire que nous votons contre le service d'un an, alors que nous l'adoptons dès à présent, pour une catégorie de citoyens. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. Lenoir fait connaître qu'il a déposé un amendement aux termes duquel les fils aînés des familles de cinq enfants ne feraient que deux mois.

M. Maginot ne dit que quelques phrases de sa place pour remercier le rapporteur d'avoir défendu les principes essentiels de la loi.

Mais, comme M. Maginot, entre deux nécessités nationales, celle d'assurer les effectifs nécessaires à notre organisation et celle de sauvegarder les justes intérêts des familles nombreuses, je ne suis pas intrinsèque et je suis prêt à faire un effort de conciliation. (Applaudissements sur tous les bancs.)

Je suis convaincu que la Commission de l'armée et le Gouvernement se mettront facilement d'accord. (Applaudissements.)

M. Fabry. — Comme rapporteur je m'associe à toute mesure que la Commission de l'armée décidera d'accord avec les auteurs des amendements.

M. Delachanal. — Je demande à la Chambre de se prononcer sur le principe de la loi.

Cet amendement permet à la Chambre de voter sur le principe même.

## L'ARTICLE EST RENVOYE A LA COMMISSION

M. Fabry. — La Commission usant de son droit, demande le renvoi de l'article à la Commission pour discuter et présenter une décision qu'elle fera connaître à la Chambre. (Mouvements.)

M. Poiré. — Le renvoi à la Commission est de droit.

Il est ordonné.

## DEMISSION DE M. HAIBERTI ELU SENATEUR

La suite de la discussion est renvoyée à mardi. Le Président annonce qu'il a reçu une lettre par laquelle M. Haiberti, élu sénateur, se démet de son mandat de député.

La séance est levée à 17 h. 50. Séance vendredi matin. Suite du débat sur la réforme de l'enseignement. Vendredi après-midi, discussion des interpellations sur la Haye.

## LA CONFERENCE DE LA HAYE

TCHITCHERINE N'A PAS L'INTENTION DE S'Y RENDRE

Paris, 8 juin. — Les journaux reproduisent une dépêche de Berlin selon laquelle d'après le « Berliner Tageblatt », Tchitcherine n'a pas l'intention d'aller à la Haye. On ne sait encore qui représentera la Russie à cette conférence. Tchitcherine a déclaré aujourd'hui qu'il avait l'intention de rester plusieurs semaines à Berlin afin d'y procéder un peu de repos.

## L'EMPLOI DE LA CAISSE DES ECOLES L'ARGENT DE TOUS DOIT ALLER A TOUS

M. Buisson est applaudi à droite et à gauche en disant qu'il croit que c'est contraire à la réconciliation que de refuser les fonds de la caisse des écoles au père de famille qui envoie ses enfants à l'école paroissiale. L'argent de tout le monde doit aller à tous ceux qui en ont besoin dans des conditions équitables. Il faut rapprocher les deux corps de l'enseignement. (Applaudissements.)

La suite du discours de M. Buisson est renvoyée à vendredi matin.

Séance levée à midi. Séance à 15 heures.

## SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 8 juin. — M. Raoul Pérot ouvre la séance à 15 h. 05.

## LES MAJORATIONS DE PENSIONS POUR LES ENFANTS DES VEUVES DE GUERRE

La Chambre adopte, sans débat, la proposition de loi de M. le colonel Picot et plusieurs de ses collègues tendant à reviser le taux des majorations pour enfants, accordées aux veuves de guerre pensionnées.

L'article unique est ainsi conçu: « Les articles 19 et 20 de la loi du 21 mars 1918, concernant